

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

P : 1/3

S. A. S. SOFRALAB
STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE
MARTIN VIALATTE

79, Av. Thévenet - BP 1031 – MAGENTA

51319 EPERNAY CEDEX

Tel : 03 26 51 56 45

Fax : 03 26 51 87 60

Version n°03 du 30/08/02

Règles de rédaction conformes
à la norme NF ISO 11014-1

1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : - **SULFIVENDANGE - SULFIVENDANGE S**

Fournisseur : Société MARTIN VIALATTE - 79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 03 26 51 56 45 - Fax 03 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

2 - Composition/Information sur les composants

Bisulfite d'ammonium

N° CAS : 10 192 - 30 - 0

(NH₄) H SO₃ PM : 99

N°CE : 233 - 469 - 7

Tanin :

N° CAS : 1401 – 55 - 4

3 - Identification des dangers

Produit irritant.

4 - Premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau durant 15 mn au moins, en maintenant les paupières écartées. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Faire boire beaucoup d'eau, Consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. Si la respiration reste difficile, pratiquer la respiration artificielle.

Nom du produit : - **SULFIVENDANGE - SULFIVENDANGE S**

5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas inflammable. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau pour éviter la libération d'anhydride sulfureux.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Diluer le produit avec de l'eau.

Neutraliser avec de la chaux et oxyder en sulfate avant élimination avec de l'eau oxygénée par exemple.

7 - Manipulation et stockage

Manipulation : Porter des gants et des lunettes et manipuler sous hotte aspirante ou dans un local bien ventilé.

Stockage : Stocker dans un lieu frais et ventilé

Eviter tout contact avec les acides et les agents oxydants.

Le produit libère lentement du SO₂ à température ambiante.

8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Equipement de protection individuelle :

Protection des voies respiratoires : Porter un masque avec cartouche retenant le SO₂

Protection des yeux : Porter des lunettes. Ne pas porter de lentilles de contact.

Protection des mains : Porter des gants.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Liquide brun

Odeur : Odeur de SO₂

Solubilité : Miscible dans l'eau en toute proportion

Masse volumique : 1,130 kg/m³ à 1,160 kg/m³

10 - Stabilité et réactivité

Matières à éviter : - Les oxydants

- Les acides

Réactions dangereuses : - Produit stable à température ambiante

- Réaction violente avec les acides et les agents oxydants avec dégagement de SO₂ et d'ammoniac.

11 - Informations toxicologiques

Peut entraîner l'irritation des voies respiratoires.

Un contact fréquent ou prolongé peut induire une irritation de la peau et des yeux.

Limite d'exposition : non spécifié (TLV-TWA donnent pour le SO₂ : 5 mg/mg)

Nom du produit : - **SULFIVENDANGE - SULFIVENDANGE S**

12 - Informations écologiques

Le produit déversé dans les eaux de surface peut causer une forte diminution de l'oxygène avec des conséquences néfastes pour les organismes vivants.

Eviter de disperser le produit sur le sol et dans les égouts.

13 - Considération relative à l'élimination

Neutraliser, oxyder (voir paragraphe 6) et éliminer le produit en respectant la loi en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

Produit non soumis aux normes ADR/RID et IMO, relatif au transport routier et maritime de matières dangereuses, même s'il est spécifiquement nommé, sur la base des critères des paragraphes (3) et (5) du marginal 2800 ADR/RID et du paragraphe 2.1.4.3- classe 8 du IMDG code.

Informations additionnelles : Transporter par des véhicules ayant un semi-remorque séparer du tracteur.

S'assurer que le chauffeur soit bien informé du risque, potentiel de la matière à charger et ur la façon de procéder en cas d'accident ou d'urgence.

15 - Informations réglementaires

Ce produit est soumis à la réglementation communautaire concernant l'étiquetage des produits chimiques.

Indication de danger : Xi Irritant

Symbole de danger : La croix de Saint André

Phrases de risque : - R 31 : au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Conseil de prudence : S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

16 - Autres informations

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »